Médoc Estuaire
Communauté de communes

ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE – LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS

L'an deux mille onze, le 17 MARS, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE,dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Claude BERNIARD

Date de convocation du Conseil communautaire : 9 mars 2011

Etaient présents :
- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Aline SALLEBERT
- CANTENAC : Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA
- LABARDE : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER,
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Christine NADALIE, Pierre CABANY, marie-Claudette DARASPE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Philippe SIMON, Josette JEGOU, Bernard FRAICHE, Michel LANCADE, Annick MORA
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
Absents, excusés : Michel HAUTIER, Eric BOUCHER, Fabien CAILLER, Philippe DUCAMP, Ludovic LALANDE

Concerne : 11-1703-10 ACCUEIL D'UN ENFANT HANDICAPE DANS UN ALSH DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LA MEDULLIENNE

Par délibération 10-64 du 24 juin 2010, il avait été décidé de participer financièrement à l'accueil d'un enfant handicapé (9 ans) résidant à Cussac Fort Médoc, scolarisé dans la Classe d'Intégration Scolaire (CLIS) de l'école de Castelnau, par décision de l'Inspection Académique.

Cet enfant fréquente l'A.L.S.H. géré par la Communauté de Communes La Médullienne.

Comme cela s'est fait en 2010, il est proposé que le coût soit pris en charge, par le Conseil Général, par les Communautés de Communes La Médullienne et Médoc Estuaire. Le coût total est de 11 887,58 €, pour l'année.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **décide** de participer à la prise en charge des frais relatifs à l'accueil d'un enfant handicapé, domicilié à Cussac Fort Médoc, dans un A.L.S.H., géré par la Communauté de Communes La Médullienne. Le coût total pour les trois partenaires est de 11 887,58 €.

Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le

Pour copie conforme
Arsac, le 21 mars 2011

Le Président,
Gérard DUBO

Acte à classer

DL11-17_03-10

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	[illegible] Préfecture	[illegible]	Classé

Identifiant FAST	[illegible]
Identifiant unique de l'acte	[illegible]-DL11-17_03-10-DE [illegible]
Objet de l'acte	[illegible] de Communes La Médulienne
Date de décision	17/03/2011
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8. Autres domaines de compétences 8.1 Autres domaines de compétences des communes
Acte	[illegible]

Certifié Conforme

Préparé	Le [illegible]	Par [illegible]
Transmis	Le 18/03/11 à 08:21	Par [illegible]
Accusé de réception	Le 18/03/11 à 08:30	